

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_275-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 51

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre conseillers en exercice : 95

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Rédacteur : Anna REMUZON Patrimoine

Pays d'art et d'histoire - programmation 2023 : demande de Uni 1043-200073419-20221004-DEL_CC2022_275-DE Objet: DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Rapporteur: Marc GIRAUD

Le Pays d'art et d'histoire (PAH) assure la valorisation et l'animation du patrimoine du territoire de la Communauté d'agglomération. Ses missions principales sont de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, d'inciter à un tourisme de qualité, d'initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme.

À ce titre, le Pays d'art et d'histoire établit chaque année deux programmations mettant en valeur les différents types de patrimoines (industriel, vernaculaire, immatériel, religieux, civil...). Elles proposent des visites guidées aux thématiques diverses, des conférences, des expositions temporaires et itinérantes, ainsi que de nombreux ateliers et visites pédagogiques. Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire publie des brochures sur le patrimoine à destination de tous les publics. Afin de mener à bien ses missions en 2023 et au regard de la convention « Pays d'art et d'histoire » signée entre la Communauté d'agglomération et le ministère de la Culture, il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne – Rhône-Alpes (35 000 euros).

Le plan de financement prévisionnel du service serait le suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €	%
Fonctionnement (sans charges de personnel)	113 000 €	Département	15 000 €	13 %
		DRAC	35 000 €	31 %
		Billetterie	14 000 €	12 %
		Autofinancement	49 000 €	44 %
TOTAL	113 0000 €	TOTAL	113 000 €	100 %

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme, Culture, Evènementiel et Sport du 13/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- SOLLICITE	une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
	Auvergne – Rhône-Alpes, au titre de la programmation 2023 du Pays d'art et

d'histoire, d'en accepter l'attribution et d'en demander le versement,

- ACCEPTE l'attribution de ladite subvention,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de la subvention,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

> VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-e

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_275-DE

Signification du l'uy-en-Velay,

JOUBERT

Date 304/00/2022

Qualité : ^N PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_276-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 52

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la Convocation : vendredi 23 septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre d conseillers en exercice : 95

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

5104

Objet: Pays d'art et d'histoire – Évènement artistique « Écho DE : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_276-DE

subventions publiques et de mécénat privé

Rapporteur: Marc GIRAUD

Rédacteur : Anna REMUZON Patrimoine

Le Pays d'art et d'histoire (PAH) assure la valorisation et l'animation du patrimoine du territoire de la Communauté d'agglomération. Ses missions principales sont de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, d'inciter à un tourisme de qualité, d'initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme.

À ce titre, le Pays d'art et d'histoire organise, en 2023, et en parallèle de l'exposition temporaire organisée au musée Crozatier sur le thème de l'autoportrait, un évènement artistique sur le territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay. Cet évènement, intitulé « Écho », consiste en l'installation éphémère de 6 œuvres d'art contemporain réparties sur le territoire (pour un budget de 5000 € par oeuvre). Le thème de cette première saison s'articulera autour du reflet. Un appel à projet va être diffusé prochainement auprès d'artistes professionnels. Les œuvres réalisées obéiront à un cahier des charges respectueux de l'environnement et mettant en valeur le patrimoine local.

Pour la bonne installation, déroulement et communication de cet évènement, des subventions publiques et du mécénat privé doivent pouvoir être sollicités.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme, Culture, Evènementiel et Sport du 13/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- SOLLICITE des subventions publiques et du mécénat privé, au titre de l'évènement

artistique « Écho » 2023 du Pays d'art et d'histoire, d'en accepter l'attribution

et d'en demander le versement.

- ACCEPTE l'attribution desdites subventions publiques et sommes liées au mécénat

privé,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement des subventions publiques et

du mécénat privé,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Date 904/00/2022

Date 404/01/2022 Qualité :

PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_277-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 53

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre conseillers en exercice: 95

Date de publication er ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Rédacteur : Emmanuel Rolhion Sports

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_277-DE

Objet: Saint-Germain Blavozy Handball: subvention

Rapporteur: Roland LONJON

Après une première place en championnat de nationale 3 et une victoire en finale de la Coupe de France régionale féminine sur le parquet de l'Accor Hotels Arena de Bercy, les joueuses du Saint-Germain Blavozy Handball restent sur 31 victoires consécutives, toutes compétitions confondues (22 victoires en Nationale 3 et 8 en Coupe de France).

Ainsi, au terme d'une saison incroyable, le SGBHB évoluera donc en Nationale 2 la saison prochaine.

Ces dernières semaines, les instances dirigeantes du club ont fait part à la Communauté d'agglomération des nombreux frais supplémentaires que l'association devra engager (frais de déplacement, d'arbitrage...) suite à l'accession en nationale 2.

Ainsi pour accompagner ce club et son équipe première, il est proposé de lui octroyer une subvention complémentaire de 10 000 € (une subvention de fonctionnement de 5 000 € avait d'ores et déjà été validée en juin dernier). Cela porterait l'aide de la Communauté agglomération au profit du SGBHB à 15 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme, Culture, Evènementiel et Sport du 13/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- ACCORDE une subvention de 10 000 € au club du Saint-Germain Handball Blavozy.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Signification du l'uy-en-Velay, JOUBERT

Date 04/00/2022

Qualité : ^N PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_278-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 54

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre d conseillers en exercice : 95

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Objet: Recrutements d'agents contractuels et modifications du table D.: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_278-DE

Rapporteur: Michel JOUBERT

Rédacteur : Celine TRAPEAUD Ressources humaines

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En premier lieu, deux postes de chefs de projets vont être prochainement ouverts au recrutement au service Développement économique .

Le premier poste aura pour mission d'animer et de mettre en œuvre la politique d'actions forestières définie pour l'amont forestier : encadrer, animer et suivre les projets de desserte forestière portés par la ou les communes afin d'améliorer l'accessibilité aux massifs forestiers, renforcer les actions de regroupements des propriétaires à travers des missions groupées de gestion ou de foncier, réaliser et animer des réunions pour la vulgarisation de la gestion forestière, de promouvoir, coordonner et instruire le dispositif de l'agglo du Puy-en-Velay « regroupement du foncier forestier », et mettre en œuvre la démarche « Sylv'Acctes » validée par le Conseil communautaire du 10 Mars 2022.

Ce recrutement se fera sur la base d'un contrat de projet de 3 ans, prévu par l'article L332-24 du code général de la fonction publique.

Ainsi, il convient de créer un poste de technicien territorial, à temps complet. La nature du contrat justifie le recrutement d'un agent contractuel sur un engagement d'une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, sous réserve des dispositions contractuelles.

Le second poste aura pour mission d'animer et de mettre en œuvre le projet alimentaire territorial de la Communauté d'agglomération, lauréate de l'appel à projets national du Programme National pour l'Alimentation (PNA) édition 2021-2022 dans la catégorie « émergence de nouveaux PAT ».

Ce recrutement se fera sur la base d'un contrat de projet de 3 ans, prévu par l'article L332-24 du code général de la fonction publique.

Ainsi, il convient de créer un poste d'attaché territorial, à temps complet. La nature du contrat justifie le recrutement d'un agent contractuel sur un engagement d'une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des attachés territoriaux et percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, sous réserve des dispositions contractuelles.

En deuxième lieu, en raison de plusieurs réorganisation de services ou de départs d'agents, il y a lieu de créer 5 postes d'adjoint technique à temps complet.

En troisième lieu, en raison d'une réorganisation de la crèche de Coubon, il y a lieu de créer un poste d'auxiliaire de puériculture, temps non complet 28/35.

En quatrième lieu, l'évolution de carrière d'un assistant d'enseignement artistique intercommunal nécessite la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, temps non complet 5/20.

En cinquième lieu, un poste de technicien est en instance de recrutement au service informatique.

Au terme de la procédure, si le recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi se révèle être infructueux, les besoins du service justifieront le recrutement d'un agent contractuel sur un engagement d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique.

Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des technicien territoriaux et percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, sous réserve des dispositions contractuelles.

En sixième lieu, en raison du départ du responsable du service juridique, un poste d'attaché est en instance de recrutement.

Au terme de la procédure, si le recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi se révèle être

infructueux, les besoins du service justifieront le recrutement d'un Resulen préfecture le 04/19/2022 n engagement d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par ll 🗚 🛱 🖒 🖒 🖰 232-8-2° du coe 🚾 🕶 général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_278-DE

Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des attachés territoriaux et percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, sous réserve des dispositions contractuelles.

En septième lieu, suite au remplacement de la responsable du service Urbanisme et de la réorganisation qui s'en est suivie, un poste de chargé de mission « habitat privé » est en instance de recrutement, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Au terme de la procédure, si le recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi se révèle être infructueux, les besoins du service justifieront le recrutement d'un agent contractuel sur un engagement d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique.

Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, sous réserve des dispositions contractuelles.

En huitième lieu, pour consolider les équipes de MNS dans les piscines, un poste d'ETAPS avait été ouvert au recrutement.

Au terme de la procédure, le recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi s'est révélé infructueux, et les besoins du service justifient le recrutement d'un agent contractuel sur un engagement d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique.

Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des ETAPS et percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, sous réserve des dispositions contractuelles.

En neuvième lieu, la convention de coopération entre le SGEV et la Communauté d'agglomération arrive à son terme le 1er janvier. En raison de la réorganisation de la D.E.A. gui s'en suit, il y a lieu de créer, dans un premier temps, 6 postes d'adjoint technique, à temps complet.

Enfin, en raison du départ d'un DUMISTE (Musicien Intervenant en Milieu Scolaire) à l'Atelier des Arts, un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe a été ouvert. Afin de pouvoir ouvrir cet emploi sur plusieurs grades, et ainsi attirer le plus de candidats possible, il est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique, à temps complet.

Au terme de la procédure, si le recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi se révèle être infructueux, les besoins du service justifieront le recrutement d'un agent contractuel sur un engagement d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique.

Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique et percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, sous réserve des dispositions contractuelles.

Les emplois devenus vacants au tableau des emplois pourront être supprimés par délibération du Conseil après avis préalable du Comité Technique Paritaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les créations de :
 - 1 poste de technicien à temps complet.
 - 1 poste d'attaché à temps complet.
 - 5 postes d'adjoint technique à temps complet,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture, temps non complet 28/35,
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, temps non complet 5/20,

- 6 postes d'adjoint technique, à temps complet,

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le †



- VALIDE

les propositions de Monsieur le Président concernant les recrutements d'agents contractuels sur les postes « technicien informatique », « responsable du service juridique », chargé de mission en urbanisme « habitat privé », « MNS », « assistant d'enseignement artistique »,

dans l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes, et de

deux chefs de projet au service Développement économique,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants,

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux engagements d'agents contractuels sur des emplois non permanents, et à prendre les actes relatifs à ces recrutements.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

JOUBERT

Date 04/00/2022 Qualité :

PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_279-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 55

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre d conseillers en exercice : 95

Date de publication er ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Rédacteur : Celine TRAPEAUD Ressources humaines

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_279-DE

Objet: Personnel: mises à disposition

Rapporteur: Michel JOUBERT

Des mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

Ainsi en est-il de :

- Monsieur Nicolas MENINI, agent de la Ville du Puy-en-Velay, mis à disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'adjoint administratif au service des archives, du 1^{er} août 2022 au 30 octobre 2022.
- Madame Elodie CHAPELAND, agent de la Communauté d'agglomération, mise à disposition de la Communauté de Communes des Sucs, à hauteur de 4 heures hebdomadaires, pour assurer des missions d'enseignement d'une discipline artistique, à l'Atelier des Arts, du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023,
- Monsieur Jean-François GAGNOR, agent de la Communauté de Communes des Sucs, mis à disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 2 heures hebdomadaires, pour assurer des missions d'enseignement d'une discipline artistique, à l'Atelier des Arts, du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023,

Dans tous les cas, les collectivités d'accueil rembourseront aux collectivités d'origine les rémunérations principales et accessoires des agents mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toute les durées correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe des mises à disposition de :
 - Monsieur Nicolas MENINI, agent de la Ville du Puy-en-Velay, mis à disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'adjoint administratif au service des archives, du 1^{er} août 2022 au 30 octobre 2022,
 - Madame Elodie CHAPELAND, agent de la Communauté d'agglomération, mise à disposition de la Communauté de Communes des Sucs, à hauteur de 4 heures hebdomadaires, pour assurer des missions d'enseignement d'une discipline artistique, à l'Atelier des Arts, du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023,
 - Monsieur Jean-François GAGNOR, agent de la Communauté de Communes des Sucs, mis à disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 2 heures hebdomadaires, pour assurer des missions d'enseignement d'une discipline artistique, à l'Atelier des Arts, du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Date 04/00/2022 Qualité :

PRESIDENT

JOUBER



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_280-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 29/09/2022

Délibération n° 56

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de **Convocation**: 23 vendredi septembre 2022

Étaient présents :

Nombre conseillers en exercice: 95

<u>Date</u> publication ligne: 06/10/2022

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Affiché le

Objet : Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre DE 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_280-DE

Rédacteur : Celine TRAPEAUD Ressources humaines

Rapporteur: Michel JOUBERT

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La loi prévoit également que des conventions puissent être conclues entre les Centres de gestion pour l'exercice de ces missions à un niveau régional ou interrégional, selon les modalités déterminées par le schéma régional ou interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation mentionné à l'article 14 de la loi du 26 janvier 1984.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée;
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés;
- Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 43 a fixé le tarif de la mission de médiation ainsi :

- ⇒ 400 € pour 8 heures de médiation. Ce tarif forfaitaire comprend le temps passé pour les entretiens préalables, les prises de rendez-vous, les réunions de médiation plénières et le travail administratif.
- 50 € de l'heure pour le temps passé en dehors du forfait de 8 heures.

Un état de prise en charge financière est établi par le médiateur à la fin de chaque médiation.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 43.

Il est donc proposé au Conseil d'adhérer à la mission de médiation du CDG 43 telle que décrite ci-dessus.

Il est précisé que les recours contentieux formés contre des décisions Reguleupréfecture le 04/10/2022 est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui con définée la situation de 🗺 [©] agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tent de 102 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_280-DE

En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

La collectivité rémunérera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de :

- ⇒ 400 € pour 8 heures de médiation. Ce tarif forfaitaire comprend le temps passé pour les entretiens préalables, les prises de rendez-vous, les réunions de médiation plénières et le travail administratif.
- 50 € de l'heure pour le temps passé en dehors du forfait de 8 heures.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à la mission de - AUTORISE médiation proposée par le CDG 43, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

> UNANIMITÉ VOTE:

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Date MO4

Qualité : PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_281-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 57

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre conseillers en exercice : 95

Date de publication er ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Rédacteur : Celine TRAPEAUD Ressources humaines

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_281-DE

Objet : Vacataires : emploi et rémunération

Rapporteur: Michel JOUBERT

Les vacataires sont des agents contractuels :

- · engagés pour réaliser un acte déterminé,
- rémunérés pour ces interventions selon un tarif à déterminer,
- qui ne connaissent pas de régularité dans leurs interventions,
- qui disposent d'une réelle autonomie vis à vis du service.

Actuellement, à l'Atelier des Arts, la Communauté d'agglomération emploie des modèles qui posent dans les cours de dessin et sculpture, sous le statut de vacataire.

Le tarif actuel de la vacation de base est de 17,60 € brut par heure, inchangé depuis 2019.

Il est proposé de revaloriser la vacation pour la porter à un tarif brut horaire de 18,22 € brut par heure, dès le 1_{er} octobre prochain.

Concernant les intervenants extérieurs dans le cadre d'un stage, d'une master classe ou d'un jury d'examen, le tarif actuel de la vacation de base est de 30 € brut par heure, inchangé depuis 2017.

Il est proposé de revaloriser la vacation pour la porter à un tarif brut horaire de 35 € brut par heure, dès le 1_{er} octobre prochain.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le nouveau tarif de la vacation brut horaire de 18,22 € pour les modèles des classes de dessin et sculpture de l'Atelier des Arts, et 35 € brut pour les intervenants extérieurs à compter du 1_{er} octobre 2022,

- AUTORISE le recrutement de vacataires en tant que de besoin,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Starië par : Michel

JOUBERT Date 04/00/2022

Qualité :

PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_282-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

<u>de</u>

Date de publication en ligne: 06/10/2022

Nombre

95

conseillers

en exercice:

Étaient présents : Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_282-DE

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Affaire suivie par : G.ROUBIN

Objet:

Skatepark route de Montredon : extension du réseau basse tension : autorisation de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et de signer la convention de passage d'une canalisation souterraine

Rapporteur: Roland LONJON

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un skatepark sur la commune du Puy-en-Velay, il est nécessaire de procéder aux travaux d'extension du réseau basse tension.

Comme la Communauté d'agglomération ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à l'agglomération une participation de 10 € par mètre, soit:

294 x 10 = 2 940 €.

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant la longueur résultant des travaux définitifs.

De plus, la société EGEV chargée par le Syndicat, de l'alimentation électrique du skatepark, demande l'autorisation d'utiliser les parcelles AI 40 et AI 66 appartenant à l'agglomération pour :

- établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 200,00 m,
- poser en saillie des coffrets de type REMBT aux dimensions suivantes :gamme 600 $\dim : h 985mm \times L 700 \times I = 200$

La convention en annexe de la délibération ainsi qu'un extrait de plan indiquent les travaux à réaliser.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-proiet d'extension Basse Tension présenté Syndicat par le

Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,

- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la

Haute-Loire, auquel la Communauté d'agglomération est adhérente,

- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement des

dépenses à 2 940 € et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme

dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay,

- INSCRIT à cet effet la somme de 2 940 € au budget primitif,

Monsieur le Président à signer la convention d'alimentation électrique du - AUTORISE

skatepark du Puy-en-Velay proposée par la société EGEV.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance. BORIE Jean-luc, Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

04/30/2022

Qualité: **PRESIDENT**

Délibération n°58 du 29/09/2022

Michel

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_282-DE



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_283-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 59

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre conseillers en exercice : 95

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Appui aux territoires

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

iché le

Objet: Appel à projets Fonds mobilités actives - Aménagements du Plie 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_283-DE

2022 - autorisation du Président à signer la convention de financement

Rapporteur: Patrick NAVARRE

Suite à la délibération du 30 juin 2022, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, a déposé une candidature à l'appel à projet «Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables 2022 » issu du plan de relance. Ce dernier vise à accompagner les maîtres d'ouvrage publics dans la réalisation rapide d'aménagements cyclables.

Le projet retenu par l'État concerne l'aménagement des rives de la Borne, du stade Massot à Espaly-Saint-Marcel, au niveau du pont de Paradis. Cet itinéraire s'inscrit dans la structuration du réseau cyclable de l'Agglomération et dans la continuité des aménagements existants. Il correspond, d'une part, aux ambitions du schéma cyclable et, d'autre part, à l'objectif de qualité paysagère n°3 du plan de paysage qui a été approuvé au printemps 2022. Ce dernier vise à « mettre en réseau et prolonger les espaces verts de proximité en tirant parti des sites et éléments naturels de la ville ». Le projet fait également écho au programme Action Coeur de Ville du Puy-en-Velay, sur l'axe « ville douce », pour lequel l'Agglomération est partenaire.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 304 815,20 € HT pour une participation de l'État de 40 %, soit 121 926 €.

Il convient désormais d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention attributive de financement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 15/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer avec l'État la convention de financement relative au projet de création d'un aménagement cyclable du Puy-en-Velay à Espaly-Saint-Marcel en bordure de la Borne.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

JOUBERT Date 04/00/2022

Qualité : N PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_284-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 29/09/2022

Délibération n° 60

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de **Convocation**: 23 vendredi septembre 2022

Étaient présents :

Nombre conseillers en exercice: 95

<u>Date</u> publication ligne: 06/10/2022

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

eçu en prefecture le 04/10/2022

Rédacteur : Frederic AURAND Commande publique

Objet : Aménagement du centre multisports de Celestin Quincieu ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_284-DE d'avenants

Rapporteur: Sandra LOMBARDY

Par délibération du Conseil Communautaire du 5 mars 2021, Monsieur le Président a été autorisé à signer les marchés relatifs aux différents lots pour l'aménagement du centre multisports de Celestin Quincieu.

Durant la phase d'exécution des travaux, il s'est avéré que des adaptations techniques sont nécessaires afin de répondre au mieux à la finalisation du chantier et aux besoins des futurs utilisateurs.

Lot 1 - Maçonnerie

Afin de préserver le premier portique bois et agrandir l'arrivée sur le parvis, un muret de soutènement est nécessaire. Ces modifications font l'objet de l'avenant n°2.

Montant initial du marché : 607 990,88 € HT, Montant de l'avenant 1 : 24 929,82 €, Montant de l'avenant 2 : 1 171,16 €,

Nouveau montant du marché : 634 091,86 € HT.

<u>Lot 16 – Chauffage – Ventilation</u>

Des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Ceux-ci concernent:

- la pose de points d'eaux supplémentaires dans la salle d'évolution boxe, la salle d'échauffement de boxe et de judo.
- la pose de sanitaires, lavabos et ventilation dans le WC créé dans la salle d'évolution de boxe,
- des travaux de ventilation du vide sanitaire.

Ces modifications font l'objet de l'avenant n°2.

Montant initial du marché : 483 069,18 € HT, Montant de l'avenant 1 : 14 323,50 €, Montant de l'avenant 2 : 22 640,60 €,

Nouveau montant du marché: 520 033,28 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

-AUTORISE

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer les avenants aux lots 1, 16 pour l'aménagement du centre multisports de Célestin Quincieu.

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Date • 04/00/2022

Qualité : N PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_285-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 61

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre conseillers en exercice : 95

Date de publication er ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_285-DE

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet: subvention

Abattoir communautaire de Polignac - Modernisation et

Rapporteur: Roland LONJON

La Communauté d'agglomération souhaite réaliser l'extension des bâtiments de l'abattoir de Polignac ainsi que la modernisation des outils d'abattage et de découpe.

En effet, le projet vise à améliorer la compétitivité de l'abattoir communautaire, et repose aussi sur plusieurs axes.

Les principaux investissements se répartissent comme suit :

- amélioration des conditions de travail,
- amélioration du bien-être animal,
- amélioration des conditions sanitaires de production,
- renforcement de la formation du personnel.

Le détail des investissements projetés est le suivant :

- (1) Conditions sanitaires de production : création d'une extension entre la partie abattage et l'atelier de découpe pour un prestataire sur site. Un couloir frigorifique de 40 mètres mettra un terme à l'utilisation de camions pour ce transport. Un agrandissement et un réagencement des chambres froides seront réalisés afin d'augmenter la capacité de stockage et de mieux gérer la séparation des espèces dans le ressuage. Enfin, le redimensionnement de la capacité de prétraitement des eaux usées et effluents sera mis en place, en prévision de l'augmentation de la production suite aux investissements réalisés.
- (2) Bien-être animal : agrandissement de 50 % de la surface de la bouverie ; augmentation du nombre de logettes individuelles pour les bovins ; création de parcages adaptés pour les porcins pour améliorer le confort des bêtes et les conditions sanitaires ; réaménagement des parcages sur la partie existante pour répondre au flux d'espèces variables selon les journées d'abattage ; limitation importante des déplacements et des mélanges d'animaux, qui sont générateurs de stress et de blessures...
- (3) Conditions de travail : du fait de l'agrandissement de la bouverie et de la création de logettes supplémentaires, les agents n'auront plus qu'une seule manipulation de l'animal ; la création d'un couloir direct entre la partie administrative et la bouverie avec un sas hygiène limitera les changements pour les opérateurs ; le réaménagement de la plateforme alimentaire permettra d'éviter ainsi le nombre de manutentions et d'optimiser les espaces pour un travail plus ergonomique.

L'objectif de ces travaux de l'abattoir de première transformation est de renforcer la consommation des produits locaux tout en améliorant la qualité, la sécurité, la productivité, et en respectant les règles d'hygiène avec le bien-être animal.

L'équipement renforcera la confiance des consommateurs locaux. De plus, l'amélioration des conditions de travail doit permettre d'attirer une main-d'œuvre qualifiée et investie sur le site sur le long terme, et de renforcer la compétitivité des filières locales.

Enfin, le développement des circuits courts pourrait être largement favorisé par ce projet : l'ensemble des éleveurs partenaires, mais également la population locale, pourraient en bénéficier directement.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Ingénierie	270 000,00 €	*ETAT DRAFF	491 471,00 €	14,00 %
Travaux et divers	3 232 168,00 €	*REGION	203 524,30 €	5,79 %
Formation	9 100,00 €	*Agence de l'Eau	45 000,00 €	1,28 %
		Département	200 000,00 €	5,70 %
		Communauté d'agglomération	2 571 272,70 €	73,23 %

			Envoyé en préfecture le 04/10/2022
		du Puy-en-Velay	Reçu en préfecture le 04/10/2022
TOTAL	3 511 268,00 €		Affiché le 3 1 268,00 € 100,00 % 1D : 043-200073419-20221004-DEL CC2022 285-DE
			ID . 043-2000/3419-20221004-DEL_CG2022_283-DE

*ETAT DRAFF : base éligible retenue de 1 228 677,50 € HT, taux de financement de 40 %

*REGION : base éligible de 2 035 243,00 € HT, taux de financement de 10 %

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la réalisation de l'opération actualisée décrite ci-dessus,

- APPROUVE le plan de financement relatif au projet précité,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires

financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Signification du l'uy-en-Vela JOUBERT

Date 304/01/2022

Qualité : NPRESIDENT

^{*}Agence de l'Eau : base éligible de 90 000 € HT, taux de financement de 50 %.



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_286-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 62

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre d conseillers en exercice : 95

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Rédacteur : Franck BRUN Finances

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_286-DE

Objet : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales modalités de répartition pour 2022

Rapporteur: Roland LONJON

Le FPIC, mis en oeuvre à partir de 2012, met à contribution les territoires intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Depuis 2013, le montant du prélèvement est modulé en fonction du revenu par habitant.

Avec un potentiel financier agrégé par habitant de 569,63 €, soit 88,05 % du potentiel agrégé moyen national, la Communauté d'agglomération et ses communes membres, sont bénéficiaires à hauteur de **2 494 037** € au titre de l'année 2022. La répartition de **droit commun** entre l'EPCI et ses communes membres s'établit comme suit :

- EPCI : 1 236 158 € (+ 68 932 € par rapport à 2021)
- Communes membres : 1 257 879 € (- 38 921 € par rapport à 2021)
2 494 037 €

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres sont possibles :

- 1 Conserver la répartition de « droit commun » Aucune délibération n'est alors nécessaire.
- 2 Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » par délibération de l'organe de l'EPCI, adoptée dans le délai de deux mois à compter de la notification de droit commun :

Dans un premier temps, le prélèvement et/ou le reversement sont répartis entre l'EPCI et ses communes membres librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun.

Dans un second temps, la répartition entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi :

- la population,
- l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal,
- le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance de potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

D'autres critères de ressources ou de charges peuvent être choisis par le Conseil Communautaire. Le choix de la pondération de ces critères est libre. Toutefois ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30 % la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3 - Opter pour une répartition « dérogatoire libre » :

Aucune règle particulière n'étant prescrite, les critères de répartition sont totalement libres.

Cependant, pour cette répartition, l'organe délibérant de l'EPCI doit :

- soit délibérer à l'unanimité dans le délai de deux mois à compter de la notification de la répartition de droit commun,
- soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de l'ensemble des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. À défaut de délibérer dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Jusqu'à présent, chaque année une répartition dérogatoire libre a été adoptée en conseil Délibération n°62 du 29/09/2022

communautaire, permettant ainsi de garantir aux communes, à minima Requen préfecture le 04/10/2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

PROPOSITION DE REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE EN 2022

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_286-DE

Il est proposé d'opter pour une répartition dérogatoire libre et de maintenir l'enveloppe des communes au même niveau que l'année précédente, soit 1.438.179 €. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération prélèvera 180.300 € sur son montant d'attribution de droit commun pour abonder cette enveloppe et reconduire pour chaque commune le montant attribué en 2021.

EPCI : 1 055 858 €

Communes membres : 1 438 179 €
2 494 037 €

Le produit supplémentaire pour l'Agglo par rapport à la réparation dérogatoire de 2021 serait de + 30 011 €.

A recu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'opter pour une répartition « dérogatoire libre »,

- FIXE le montant du FPIC pour l'année 2022 comme suit :

EPCI: 1 055 858 €, Communes membres: 1 438 179 €,

- APPROUVE la répartition entre les différentes communes membres telle que décrite

ci-dessus et telle que mentionnée dans le document joint en annexe.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Si Brécélep and Civil Chel d'agglomeration du l'uy-en-Velay,

Date 04/00/2022

Qualité : NPRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_287-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 63

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre d conseillers en exercice : 95

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Rédacteur : Christelle GINEYS Finances

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_287-DE

Objet : Budget principal : Décision Modificative n° 2/2022

Rapporteur: Roland LONJON

La Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022 du budget principal se résume en une simple délibération d'ajustement de crédits dans les deux sections du budget. Elle s'équilibre globalement à 1 142 394 €, dont 544 590 € en section de fonctionnement et 597 804 € en section d'investissement.

1 - Section de fonctionnement : 544 590 €

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 221 350 €

Ces crédits supplémentaires sont notamment inscrits pour faire face à l'augmentation du prix du carburant et l'ajustement des contributions au SYMPTTOM.

Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : 320 000 €

La revalorisation des salaires au 1er juillet et de l'obligation de faire appel à du personnel intérimaire pour le remplacement du personnel en arrêt au service collecte nécessite l'inscription d'un crédit complémentaire.

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 230 262 €

Ce chapitre enregistre le complément de la subvention d'équilibre versée à la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération due à l'augmentation des charges d'exploitations (carburants, fluides, revalorisation des salaires au 1er juillet) et l'ajustement des crédits alloués aux subventions aux associations dans le domaine économique.

- Chapitre 023 « Versement à la section investissement » : - 227 022 €

La diminution des crédits de ce chapitre permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 « Produit des services » : 219 390 €

Il s'agit notamment de l'ajustement des crédits relatifs à la vente de matériaux recyclables (papier et verre) ainsi qu'a la redevance stationnement

- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 60 660 €

Ce chapitre enregistre l'encaissement des rôles supplémentaires et l'ajustement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 2022, conformément à la délibération présentée précédemment.

- Chapitre 74 « Dotations et participations » : 210 978 €

Ce crédit correspond à l'encaissement de subventions, notamment celle du Département pour l'animation OPAH.

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 53 562 €

Ce chapitre enregistre le remboursement des sinistres.

2 - Section d'investissement : 597 804 €

Compte tenu de l'avancement de certains programmes il convient d'ajuster les crédits Délibération n°63 du 29/09/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_287-DE

En dépenses d'investissement :

•	Opération 107 « Espace Sportif Quincieu » Opération 115 « Centre Culturel Vals » Opération 116 « Patrimoine agglo » Opération 149 « Stand de tir de Beaulieu » Opération 163 « Déplacement et mobilité » Régularisation dépenses aires covoiturage affectées par erreur sur l'activit	134 304 € -762 000 € -87 000 € 87 000 € 290 000 €
•	Opération 167 « Parking de proximité »	400 000 €
•	Parking Quincieu Opération 30 « Équipement service CTD » Opération 83 « Aides aux entreprises » Opération 91 « GEMAPI et hydraulique » Opération 98 « Développement durable » Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » Aide à l'immobilier d'entreprise	213 500 € 98 000 € 158 000 € 26 000 € 40 000 €
•	En recettes d'investissement :	
•	Opération 107 « Espace Sportif Quincieu » Département	185 000 €
•	Opération 139 « Aménagement gîte St Privat»	108 000 €
•	Etat avance	
•	Opération 154 « PDUC Pôle Multimodal »	73 308 €
	Région : cars tourisme	220 000 €
•	Opération 163 « Déplacement et mobilité » Régularisation dépenses aires covoiturage affectées par erreur sur l'activit	
•	Opération 167 « Parking de proximité »	187 000 €
•	Département : Parking Quincieu Chapitre 13 « Subvention d'investissement » Département : inondations du 12 juin 2020	51 518€
•	Chapitre 023 « Virement de la section de fonctionnement » Les Crédits de ce chapitre permettent d'équilibrer la section d'investisseme	- 227 022 € ent.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du budget principal 2022 telle que décrite ci-dessus.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Signification of the Policy of

Date 04/00/2022

Qualité : NPRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_288-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 64

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre conseillers en exercice: 95

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Rédacteur : Eric MALAVAL Transports

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

Objet:

Budget de la régie des Transports de la Communauté d'a ID:043-200073419-20221004-DEL_CC2022_288-DE

Velay : Décision Modificative n°1

Rapporteur: Roland LONJON

La décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est motivée par la conjoncture qui impacte fortement les coûts des énergies, électricité et gasoil, utilisées pour l'exploitation du service, par la réponse sociale à l'inflation et par l'entretien et l'aménagement du dépôt de bus.

La R.T.C.A envisage également de faire reprendre cette année 2 véhicules acquis en 2012. Deux bus DIETRICH CITY21A connaissent d'importantes et récurrentes pannes mécaniques. Les devis de réparation trop élevés forcent la R.T.C.A à envisager l'arrêt de leur exploitation et leur sortie du parc actuel.

Toutefois, les propositions commerciales de reprise sont inférieures à la valeur nette comptable des bus estimée à 15.500 € l'unité en fonction de la date de reprise, les amortissement étant pratiqués au prorata temporis.

Une partie de ces dépenses supplémentaires sera compensée par l'augmentation des recettes du VM (Versement Mobilité). Cette taxe assise sur les salaires bruts versés par tous les employeurs publics et privés de plus de 11 salariés devrait connaître un accroissement au vu des augmentations de salaires accordées dans les deux secteurs.

A noter que lors de l'établissement du budget primitif de la R.T.C.A des crédit supplémentaires avaient été prévus pour faire face en septembre 2022 à l'actualisation des marchés de transports scolaires.

Pour mémoire, l'ensemble des services affrétés organisés par la R.T.C.A, à savoir : transports scolaires, taxi à la demande (TAD), personne à mobilité réduite (PMR) et desserte des piscines dans le temps scolaire pour les écoles de l'agglomération représente cette année 2.672.000 €

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : + 232.000 €

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 130.000 €
 - Compte 60221 « Achat de carburant » : + 100.000 €. Compte tenu du coût du gasoil, la R.T.C.A est contrainte de réviser à la hausse la prévision initiale de cette dépense qui constitue la charge d'exploitation la plus importante du service.
 - Compte 6061 « Fournitures non stockables (eau, électricité) » : +20.000 €. La R.T.C.A avait anticipé cette hausse lors de l'établissement du budget mais l'estimation s'avère malgré tout inférieure aux tarifs pratiqués depuis quelque mois.
 - Compte 61528 «Entretien et réparations sur biens immobiliers » : +10.000 € Des travaux d'aménagement électrique sont nécessaires pour installer les bornes de recharge des 3 nouvelles navettes électriques livrées à l'automne.

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : + 70.000 €

- Compte 6411 « Salaires » : + 50.000 € Ajustement de la masse salariale .
- Comptes 6451 « URSSAF », 6453 « Caisses de retraites » et 6454 «Pôle Emploi » : + 20.000 €

Abondement des postes de charges patronales impactées par l'augmentation de la base brute.

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre - transfert entre sections » : +

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

- Compte 675 « Valeurs comptables des éléments d'actif cédé lo :043-200073419-20221004-DEL_CC2022_288-DE II s'agit de l'estimation de la valeur nette comptable des 2 bus Dietrich acquis en 2012 que la R.T.C.A souhaite faire reprendre afin d'éviter des dépenses de réparation excessives.

Recettes de fonctionnement : + 232.000 €

- Chapitre 73 « Produits issus de la fiscalité» : + 20.000 €
 - Compte 734 « Versement Mobilité (VM) » + 20.000 €. Augmentation des recettes de cette taxe assise sur les salaires brutes versés dans les secteurs public et privé sur le territoire de la communauté d'agglomération.
- Chapitre 74 « Subventions d'exploitation» : + 200.000 €
 - Compte 7481 « Subvention d'équilibre « + 200.000 €. L'équilibre du budget de fonctionnement de la R.T.C.A nécessite une révision à la hausse de la subvention annuelle initialement prévue dans le budget primitif à 1.000.000 €.
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels» : + 12.000 €
 - Compte 775 « Produits des cessions d'éléments d'actif » +12.000 €. Augmentation de la prévision initiale de 5.000 € pour tenir compte des propositions commerciales de reprise des véhicules.

Section d'investissement

- Chapitre 040 « Opérations d'ordre transfert entre sections » + 32.000 €
 - Compte 2182 « Matériel de transport » +32.000 €. Constatation de la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés en corrélation avec le compte de dépenses de fonctionnement 675 « Valeurs comptables des éléments d'actif cédés ».
- Chapitre 16 « Empruntes et dettes assimilées» 32.000 €
 - Compte 1641 « Emprunts en euros ». Diminution de l'emprunt du montant de la recette constatée au compte 2182 « Matériel de transport ».

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 de la régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Date 04/00/2022

Qualité : ^N PRESIDENT

JOUBER1



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_289-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 65

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre d conseillers en exercice : 95

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

chá la SLO

Objet: Budget RTCA: Exercice 2022 - Complément de subve ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_289-DE

budget principal

Rédacteur : Christelle GINEYS Finances

Rapporteur: Roland LONJON

Par délibération du 14 avril dernier, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention d'équilibre au budget de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération (RTCA) d'un montant de 1 000 000 €, pour l'exercice 2022.

En effet, les particularités de fonctionnement du service des transports nécessitent un apport du budget principal, compte tenu :

- des contraintes tarifaires liées à la volonté de maintenir les transports publics accessibles au plus grand nombre,
- de l'accroissement du périmètre administratif de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) concomitant aux évolutions des lois de décentralisation,
- du produit issu du versement transport qui ne peut évoluer sans une accélération significative de la croissance de l'économie,
- des charges d'exploitation incompressibles.

Compte tenu de la conjoncture qui impacte fortement le coût des énergies (électricité, gasoil), et la réponse sociale à l'inflation, le budget RTCA ne peut pas dégager la totalité des recettes supplémentaires permettant de couvrir les dépenses nouvelles inscrites dans la décision modificative présentée au cours de cette même séance.

Il est donc nécessaire que le budget principal apporte un complément de subvention exceptionnelle pour l'exercice 2022, d'un montant de 200 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'attribuer un complément de subvention exceptionnelle au budget de la Régie des Transports d'un montant de 200 000 euros, pour l'exercice 2022, pour les raisons précédemment citées.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

JOUBERT

Date 404/00/2022

Qualité : N PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_290-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 29/09/2022

Délibération n° 66

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de **Convocation**: 23 vendredi septembre 2022

Étaient présents :

conseillers en exercice:

<u>Date</u> publication ligne: 06/10/2022

Nombre

95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

reçu en prefecture le 04/10/2022

Rédacteur : Christine FILIOL Finances

Objet: Budget Abattoir communautaire: Décision Modificative n° 1/

ID 2 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_290-DE

Rapporteur: Roland LONJON

La Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2022 du budget « Abattoir communautaire » se résume en une délibération d'ajustement de crédits dans la section fonctionnement à hauteur de **131 000 euros**.

Compte tenu de l'activité de l'Abattoir, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires se répartissant comme suit :

1 - Dépenses de fonctionnement : 131 000 €

- Chapitre 012 « Charges à caractère général » : 131 000 €

Il est nécessaire de faire appel à du personnel intérimaire et à des agents contractuels pour faire face à des remplacements de personnel. Par ailleurs, une indemnisation de fin d'activité pourrait être engagée avant la fin de l'année.

2 - Recettes de fonctionnement : 131 000 €

- Chapitre 70 « Ventes de produits » : 104 700 €

Une négociation à la hausse des reprises de cuirs et suifs ainsi que les réalisations enregistrées à ce jour, permettent un réajustement des crédits sur les postes "abattage des bovins, veaux, porcs, ovins" et "ventes de produits résiduels".

- Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 2 300 €

Ce chapitre concerne des remboursements d'indemnités journalières consécutifs aux arrêts pour maladie ainsi que le versement de la prime inflation.

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 8 000 €

Ce chapitre enregistre plusieurs remboursements de formations du personnel par des organismes agréés.

- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 16 000 €

Il s'agit de l'ajustement de crédits relatifs au litige avec l'URSSAF sur des cotisations sociales.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget « Abattoir communautaire » 2022 telle que décrite ci-dessus.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

JOUBERT Date • 04/00/2022



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_291-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 29/09/2022

Délibération n° 67

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de **Convocation**: 23 vendredi septembre 2022

Étaient présents :

Nombre conseillers en exercice:

<u>Date</u> publication ligne: 06/10/2022

95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances Affiché le

Budget " Zones d'Activités Economiques " : Décision Modifiq D : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_291-DE Objet:

Rapporteur: Roland LONJON

La Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget Zones d'Activités Économiques » se résume en une simple délibération d'ajustement de crédits et concerne essentiellement l'inscription liée au paiement de l'échéance liée au nouvel emprunt contracté en juillet dernier. Elle s'équilibre globalement à 118 500 € dont 85 500 € en section d'investissement et 33 000 € en section de fonctionnement.

Section d'investissement : 85 500 €

Dépenses d'investissement:

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »	69 000 €
Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections »	16 500 €
Recettes d'investissement :	
Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »	85 500 €
Section de fonctionnement : 33 000 €	
<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	
Chapitre 66 « Charges financières »	16 500 €
Chapitre 043 « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section »	16 500 €
Recettes de fonctionnement :	
Chapitre 042 «Opérations d'ordre entres sections »	16 500 €
Chapitre 043 « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section »	16 500 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget « Zones d'Activités Economiques » telle que décrite ci-dessus.

> VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

JOUBERT Date 304/00/2022

Qualité : **PRESIDENT**



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_292-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 68

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Nombre conseillers en exercice :

95

Date de publication er ligne : 06/10/2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_292-DE

Objet: Budget " Usine Relais " : Décision Modificative n°1/2022

Rapporteur: Roland LONJON

La Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget «Usine Relais » se résume en une simple délibération d'ajustement de crédits dans la section d'investissement pour 329 000 €, afin de solder l'opération de construction de l'usine relais « Légulice ».

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement:

Opération 94 – Usine relais LEGUPUY 329 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » 329 000 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 19/09/2022

Le Conseil Communautaire :

 - APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget « Usine Relais » telle que décrite cidessus.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

Signe bara Michel Gagglomer Hondul Luy-en-Vela JOUBERT

Date 94/00/2022

Qualité : NPRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_293-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 29/09/2022

Délibération n° 69

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de **Convocation**: vendredi 23 septembre 2022

Étaient présents :

Nombre conseillers en exercice: 95

<u>Date</u> publication ligne: 06/10/2022

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Objet:

Direction de l'eau et de l'Assainissement : régularisation de l'eau et de l'

suite au transfert de la compétence GEPU, pour l'opération de la commune de Saint-Georges-Lagricol - Bourg

Rapporteur: Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint-Georges-Lagricol, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que cette opération de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales, avec création d'un réseau d'eau pluviale, dans le bourg de la Commune de Saint-Georges-Lagricol, est un cas particulier de travaux ayant débuté en 2019 sous compétence communale, et poursuivie majoritairement en 2020 alors que la compétence GEPU a été transférée à la Communauté d'agglomération,

Considérant que les services de l'Etat ont autorisé, à titre exceptionnel, la poursuite de cette opération par la commune, pour ne pas arrêter ces travaux,

Afin de régulariser la situation financière, suite au transfert de compétence, il est proposé :

- de rembourser la totalité des dépenses supportées par la commune pour cette opération, sur justificatifs;
- et d'appliquer la délibération du 14 avril 2022, établissant le versement du fonds de concours de la commune à la Communauté d'agglomération.

Dans le cas où la commune aurait perçu des subventions relatives à cette opération, celle-ci devra les reverser à la Communauté d'agglomération.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE

de régulariser la situation financière, suite au transfert de la compétence GEPU:

- de rembourser la totalité des dépenses supportées par la commune pour cette opération, sur justificatifs;
- de demander à la commune le reversement des subventions perçues au titre de cette opération,
- d'appliquer la délibération du 14 avril 2022, établissant le versement du fonds de concours de la commune à la Communauté d'agglomération,

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

UNANIMITÉ VOTE:

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-e

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_293-DE

JOUBERT

Date 4/4/2022



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_294-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 70

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la Convocation : vendredi 23 septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

conseillers en exercice : 95

Nombre

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Direction de l'eau et de l'Assainissement : régularisation de l'eau et de Objet: suite au transfert de la compétence GEPU, pour l'opération de la commune de

Polignac - Marnhac

Rapporteur: Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Polignac, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que cette opération de réhabilitation du réseau d'eau pluviale à Marnhac, de la Commune de Polignac, est un cas particulier de travaux ayant débuté en 2019 sous compétence communale, et poursuivie majoritairement en 2020 alors que la compétence GEPU a été transférée à la Communauté d'agglomération,

Considérant que les services de l'Etat ont autorisé, à titre exceptionnel, la poursuite de cette opération par la commune, pour ne pas arrêter ces travaux,

Afin de régulariser la situation financière, suite au transfert de compétence, il est proposé :

- de rembourser la totalité des dépenses supportées par la commune pour cette opération, sur
- et d'appliquer la délibération du 14 avril 2022, établissant le versement du fonds de concours de la commune à la Communauté d'agglomération.

Dans le cas où la commune aurait perçu des subventions relatives à cette opération, celle-ci devra les reverser à la Communauté d'agglomération.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE

de régulariser la situation financière, suite au transfert de la compétence GEPU:

- de rembourser la totalité des dépenses supportées par la commune pour cette opération, sur justificatifs;
- de demander à la commune le reversement des subventions perçues au titre de cette opération,
- d'appliquer la délibération du 14 avril 2022, établissant le versement du fonds de concours de la commune à la Communauté d'agglomération,

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

VOTE: UNANIMITÉ Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-e

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Recu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_294-DE

Signification du l'uy-en-Velay,

JOUBERT

Date 304/00/2022



Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_295-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 71

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Nombre conseillers en exercice : 95

Date de publication er ligne : 06/10/2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le

Objet:

Direction de l'eau et de l'Assainissement : régularisation de l'eau et de

suite au transfert de la compétence GEPU, pour l'opération de la commune de Sembadel - Bourg

Rapporteur: Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Sembadel, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que cette opération de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales, avec création d'un réseau d'eau pluviale, dans le bourg de la Commune de Sembadel, est un cas particulier de travaux ayant débuté en 2019 sous compétence communale, et poursuivie majoritairement en 2020 alors que la compétence GEPU a été transférée à la Communauté d'agglomération,

Considérant que les services de l'Etat ont autorisé, à titre exceptionnel, la poursuite de cette opération par la commune, pour ne pas arrêter ces travaux,

Afin de régulariser la situation financière, suite au transfert de compétence, il est proposé :

- de rembourser la totalité des dépenses supportées par la commune pour cette opération, sur justificatifs;
- et d'appliquer la délibération du 14 avril 2022, établissant le versement du fonds de concours de la commune à la Communauté d'agglomération.

Dans le cas où la commune aurait perçu des subventions relatives à cette opération, celle-ci devra les reverser à la Communauté d'agglomération.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE

de régulariser la situation financière, suite au transfert de la compétence GEPU:

- de rembourser la totalité des dépenses supportées par la commune pour cette opération sur justificatifs ;
- de demander à la commune le reversement des subventions perçues au titre de cette opération,
- d'appliquer la délibération du 14 avril 2022, établissant le versement du fonds de concours de la commune à la Communauté d'agglomération,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

> UNANIMITÉ VOTE:

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président. Fait au Puy-e

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_295-DE

Signe and Michel dagglomeration du Puy-en-Velay,

JOUBERT Date 04/00/2022



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL_CC2022_296-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29/09/2022

Délibération n° 72

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation:
vendredi 23
septembre 2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre d conseillers en exercice : 95

Date de publication en ligne : 06/10/2022

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-luc BORIE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Objet:

Direction de l'eau et de l'Assainissement : régularisation de l'eau et de l' suite au transfert de la compétence GEPU, pour l'opération de la commune de

La Chaise Dieu - Avenue de la Gare

Rapporteur: Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de La Chaise Dieu, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que cette opération de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales, avec création d'un réseau d'eau pluviale, Avenue de la Gare de la Commune de La Chaise Dieu, est un cas particulier de travaux ayant débuté en 2019 sous compétence communale, et poursuivie majoritairement en 2020 alors que la compétence GEPU a été transférée à la Communauté d'agglomération,

Considérant que les services de l'Etat ont autorisé, à titre exceptionnel, la poursuite de cette opération par la commune, pour ne pas arrêter ces travaux,

Afin de régulariser la situation financière, suite au transfert de compétence, il est proposé :

- de rembourser la totalité des dépenses supportées par la commune pour cette opération, sur justificatifs;
- et d'appliquer la délibération du 14 avril 2022, établissant le versement du fonds de concours de la commune à la Communauté d'agglomération.

Dans le cas où la commune aurait perçu des subventions relatives à cette opération, celle-ci devra les reverser à la Communauté d'agglomération.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE

de régulariser la situation financière, suite au transfert de la compétence GEPU:

- de rembourser la totalité des dépenses supportées par la commune pour cette opération sur justificatifs;
- de demander à la commune le reversement des subventions perçues au titre de cette opération,
- d'appliquer la délibération du 14 avril 2022, établissant le versement du fonds de concours de la commune à la Communauté d'agglomération,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

> UNANIMITÉ VOTE:

Signé le 29/09/2022, Le Secrétaire de séance, BORIE Jean-luc, Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2022

JOURFR Date MO4

Qualité : **PRESIDENT**